

CONSEIL D'ACTION pour la PREVENTION des accidents et les SECOURS D'URGENCE

Association pour la prévention des accidents et des catastrophes, l'organisation des secours
(5 gestes qui sauvent – ministère de la Protection Civile), créée en 1975 par Didier BURGGRAEVE.

Président d'Honneur : Paul REYNAËRT †

Membres d'Honneur : Pierre BLAHA †, Haroun TAZIEFF †, Professeur Louis SERRE †, Georges VEDRINE †

Le CAPSU agit pour faire connaître et rappeler l'œuvre du Professeur Marcel ARNAUD †
Fondateur de la traumatologie routière, du secourisme routier, Précurseur des SMUR et SAMU.

12 avril 1965

12 avril 2005

50 ans de secourisme

Document 1 publié en 1984

Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public
animée par Didier Burggraevé depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route
au moment du permis de conduire

ALERTER



BALISER



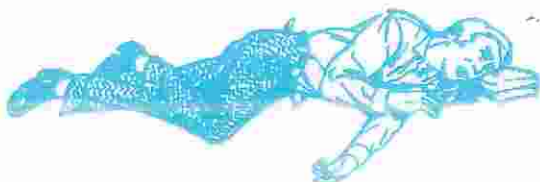
RANIMER



COMPRESSER



SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD



Campagne Nationale des "5 Gestes qui Sauvent"

Action Nationale permanente lancée par Didier Burggraeve
le 24 Septembre 1967 pour Secourir les Accidentés de la Route
ALERTER - BALISER - RANIMER - COMPRESSER - SAUVEGARDER
5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route
Animée par l'Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix
59390 LYS-LEZ-LANNOY

DEPUIS CET APPEL "POUR LES MORTS SUR LES ROUTES" en 1967,
LA PREMIERE REPOSE MINISTERIELLE DU 7 NOVEMBRE 1968,
LES PREMIERS PAS DE LA CAMPAGNE,
LES PREMIERS SOUTIENS ET ENCOURAGEMENTS,
ET L'ACTION SUR LE TERRAIN QUI NE DEVRA PLUS S'ARRETER...

"IL N'Y A PAS DE REPOS POUR UN MESSAGER JUSQU'A CE QU'IL
AIT TRANSMIS SON MESSAGE" JOSEPH CONRAD

CE FUT PLUS D'UN DEMI-MILLION DE BROCHURES "5 GESTES QUI
SAUVENT" DIFFUSEES DANS TOUTE LA FRANCE DONT LA DERNIERE
EDITION 1984 FINANCEE PAR "CONTINENT-WASQUEHAL".

APPEL POUR LES MORTS SUR LES ROUTES

SIGNER POUR SOUTENIR

Toute personne est dans l'obligation de porter secours.

Si vous êtes secouriste : donnez les soins d'urgence. Si vous ne l'êtes pas : alertez au moins les secours ; rien qu'en déclenchant l'alerte, vous « provoquez un secours » et avez donc porté assistance à personne en danger (art. 63 du Code Pénal).

Celui qui poursuit sa route en ayant aperçu un accident est punissable par la loi. Des abus très flagrants ont été constatés où les gens prenaient littéralement la fuite de peur d'avoir des ennuis ou de voir s'écourter leurs heures de plaisir au soleil. Il y a eu des morts à cause de cela et il faut condamner rigoureusement cette attitude immorale et criminelle.

Il est inconcevable qu'en présence de blessés, une quantité énorme de badauds se précipite à leurs abords pour commenter et chuchoter les faits. Chose absolument inimaginable est ce phénomène qui apparaît dès l'accident et qui attire des curieux on ne sait pourquoi car pour la plupart ils sont incapables d'intervenir.

Il serait cependant normal que l'on s'inquiète de savoir si les secours ont été prévenus, sinon 1/2 heure après l'accident, la foule serait encore au même endroit, exaspérée de l'arrivée tardive de l'ambulance.

Souvent, des blessés meurent faute de soins immédiats. Vous pensez donc que si l'ambulance arrive tard, malgré la promptitude de son déplacement, un asphyxié est mort. L'intervention doit être quasiment immédiate.

On constate lorsque l'on examine le dossier des accidents de la route, que 60 % des morts sont imputables à l'asphyxie. Un bon nombre d'entre eux pourraient être sauvés si les gestes de la réanimation étaient plus connus. Pour que ceci se réalise, il faut qu'il y ait toujours un secouriste ou plus exactement une personne compétente dans chaque voiture.

Le moyen le plus simple, le plus sûr et le plus logique est d'apprendre à chaque conducteur les premiers secours à donner aux blessés, sans pour cela lui donner la formation du secouriste, mais lui apprendre les techniques qui sont la base de tous les procédés de sauvetage :

— Les méthodes orales de réanimation, l'arrêt des hémorragies, le dégagement des victimes en danger de mort, les positions de sécurité, l'appel des secours et le balisage des routes doivent être connus de tous les conducteurs.

Seulement, ajouter à l'examen du permis déjà difficile des tests complémentaires provoquerait chez les candidats un certain mécontentement.

Il faut tout d'abord qu'ils sachent que ces tests de premiers secours seraient enseignés par les organismes de secourisme désignés, et que tout ce qu'ils auront appris devra être réexécuté par chacun. Dans le manuel du Code de la Route, il serait possible d'ajouter alors ces premiers soins afin de les rappeler à l'esprit. En possession d'une attestation de l'organisme de secourisme, le futur conducteur pourra alors se présenter valablement devant l'examineur du permis de conduire.

Quel est le bénéfice de ces quelques heures de travail supplémentaire ?

- La possibilité de sauver une vie humaine, aussi bien l'inconnu, que sa femme ou son enfant.
- La possibilité de voir la liste des morts accidentelles diminuée.
- La possibilité d'avoir le réconfort irremplaçable et merveilleux du sauvetage d'un être humain.

Car **une vie vaut plus que tout l'or du monde** et surtout **une vie vaut bien quatre heures de son existence à l'apprentissage des gestes qui sauvent.**

Pensez qu'un jour il s'agira peut-être de sauver un membre de votre famille, pensez à votre mère, père, femme, enfants.

Chacun jugera la valeur de cette idée qui n'est que projet, mais déjà, des personnes qui ne sont pas restées insensibles à cet appel se sont manifestées et toutes, d'un seul élan, ont immédiatement apposé leur signature sur une circulaire réalisée pour cela afin de soutenir ce projet. Pensez en signant à vous-même qui pourriez être la victime d'un accident et sauvé grâce à votre signature.

Vous pouvez en faire autant. Voulez-vous ?

Alors ne cachez plus vos qualités civiques...

SIGNEZ POUR SOUTENIR

MERCI

Didier BURGGRAEVE

- 7 NOV. 1968

LE MINISTRE

CAB/CP 2275

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu me faire parvenir en l'appuyant favorablement, une lettre que vous a adressé M. Didier BURGGRAEVE, moniteur national de secourisme.

Celui-ci suggère que l'examen du permis de conduire comporte une épreuve sur les soins d'urgence à donner aux blessés de la route.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'approuve pleinement la proposition de votre correspondant qui rejoint les préoccupations des services publics.

On a pu constater, en effet, que l'intervention bénévole des témoins d'accidents de la route pour secourir les blessés, si elle répond au souci très louable de venir en aide à ces derniers, n'est pas sans présenter des dangers pour la santé des personnes accidentées. L'expérience montre, malheureusement, que l'ignorance des notions élémentaires de secourisme est dans ce cas particulièrement néfaste.

Aussi la suggestion de M. Didier BURGGRAEVE présente-t-elle un grand intérêt puisqu'elle tend à atténuer de pareilles conséquences.

D'ailleurs je me dois de souligner que mes services se sont préoccupés déjà de cette question et que récemment encore, le 2 Octobre dernier, la Commission Nationale de Secourisme qui siège au Ministère de l'Intérieur l'a portée à son ordre du jour. Cet organisme faisant sien-

.../...

nes les propositions de vos services, s'est montré partisan de l'inclusion dans les épreuves du permis de conduire d'une interrogation d'ordre général sur le relèvement des blessés de la route et les soins à donner en cas d'asphyxie ou d'hémorragie.

C'est dans ce sens que j'envisage d'orienter l'action des Administrations compétentes en la matière.

J'apprécie à sa juste valeur l'initiative de M. BURGGRAEVE et je vous prie de vous faire mon interprète auprès de lui pour lui en témoigner toute ma gratitude.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Pierre HERMAN

Député du Nord



Raymond MARCELLIN.

Ceux qui ne croient pas aux 5 gestes qui sauvent sont ceux qui, hier, ne croyaient pas à la greffe humaine.

Didier Burggraeve

5 gestes qui sauvent :

- Appeler les secours - Baliser les lieux
- Ranimer - Stopper hémorragies - Position de Sauvegarde.



LES CINQ GESTES QUI SAUVENT...

Interview par Yves de Loos

NOS lecteurs connaissent déjà Didier Burggraeve, ce jeune moniteur de secourisme qui fait campagne près du Gouvernement, dans la presse et dans les réunions de protection civile pour introduire au permis de conduire automobile l'obligation de connaître les « Cinq gestes qui sauvent ».

Précurseur d'un « Secourisme moderne », Didier Burggraeve va toujours plus loin. Nous lui avons demandé cette interview pour faire avec lui le point de son action.

P.C.S.I. :

Vous êtes moniteur national de secourisme et vous avez proclamé que vous étiez pour un « Secourisme moderne »... qu'entendez-vous par un secourisme moderne ?

D. B. :

Le secouriste moderne arrête l'hémorragie avec son poing, ranime avec sa bouche, écarte tout danger avec vigueur et sang-froid, dirige les opérations de secours avec présence d'esprit et compétence ; il faut le faire...

P.C.S.I. :

En effet, cela suppose une grande formation. Comment la concevez-vous ?

D. B. :

Avec des moyens nouveaux, audio-visuels et sonores. Il faut éveiller chez le candidat l'esprit d'initiative, le frapper par la parole, l'image, le son, obtenir de lui l'automatisme des réflexes par sa mise en présence de blessés simulés.

P.C.S.I. :

Quels sont les critères que vous demandez au secouriste moderne tel que vous le concevez ?

D. B. :

Un seul suffit : l'altruisme.

Pour un secouriste « quand la vie d'un homme est en danger, tout doit être fait pour tenter de la sauver ».

N'importe qui peut être celui ou celle qui par une intervention efficace, mesurée, contrôlée, sauvera une vie.

C'est une immense tâche de former partout le plus possible de bons secouristes et l'avenir en ce domaine doit avoir pour premier objectif la diffusion des « gestes qui sauvent » afin de toucher le maximum de personnes.

P.C.S.I. :

Depuis l'attribution qui vous a été faite, en 1970, du Prix de la vocation, vous vous êtes fait connaître par votre campagne pour les « Cinq gestes qui sauvent » dans le cadre des accidents routiers. Est-ce la seule voie dans laquelle vous œuvrez ?

D. B. :

Non. Bien sûr, j'en ai d'autres.

P.C.S.I. :

Voulez-vous les commenter pour Protection civile et Sécurité industrielle ?

D. B. :

Certainement, mais naturellement toutes mes idées ne me sont pas exclusives.

- 1° Introduire dans les épreuves du permis de conduire un exercice pratique de secourisme sur les cinq gestes qui sauvent. L'enseignement en serait gratuit par les organismes de secourisme avec remise d'un dépliant explicatif à chaque candidat.
- 2° Réprimer l'alcoolisme au volant d'une façon plus sévère :
 - Accident matériel avec alcootest positif, plus de 0,80 g à la prise de sang, 5 ans de retrait de permis et obligation de repasser l'examen.
 - Accident avec blessé et prise de sang indiquant plus de 0,80 g d'alcool, 10 ans de retrait de permis et obligation de repasser l'examen.
 - Accident mortel avec une prise de sang positive, plus de 0,80 g d'alcool, retrait de permis à vie.
- 3° Renforcer la limitation de vitesse modulée sur les grands axes routiers en fonction des dangers particuliers et de l'état du sol.
- 4° Généraliser la signalisation routière sur la chaussée même.
- 5° Accélérer la suppression des points noirs par priorité.
- 6° Equiper les véhicules d'un extincteur d'incendie, de ceintures de sécurité à l'arrière et d'un réservoir d'essence en matière plastique.
- 7° Rendre obligatoire la tenue d'un carnet d'entretien pour les éléments essentiels du véhicule et sa présentation obligatoire à toute réquisition des autorités, en cours de circulation.
- 8° Equiper encore tous les véhicules d'une trousse de secours et d'un triangle de présignalisation.

P.C.S.I. :

Quels moyens employez-vous pour faire des adeptes à votre campagne ?

D. B. :

Chaque samedi, chaque dimanche, je vais de ville en ville, de village en village..., avec des jeunes garçons et

filles formés par mes soins, nous faisons des démonstrations, nous donnons des conférences afin de convaincre les habitants du département du Nord qu'il peut être très simple de sauver une vie humaine. Dans d'autres départements des groupements se forment à notre exemple qui font partager leur savoir à des auditeurs de plus en plus nombreux. Je me rendrai bientôt à Luneville.

P.C.S.I. :

Vous faites donc école en France. Pensez-vous qu'il se fait ou se fera une action semblable à la vôtre à l'étranger ?

D. B. :

En Allemagne, en Hollande, pour avoir le droit de conduire une voiture automobile il faut connaître aussi bien le maniement du levier de vitesses que les gestes qui sauvent. Il est indéniable que dans ces deux pays le nombre de morts sur les routes est proportionnellement moindre qu'en France. Les pouvoirs publics devront bien, dans notre pays, y venir.

P.C.S.I. :

Où, votre action dans cette optique est-elle parvenue ?

D. B. :

A ce jour, j'ai obtenu l'accord écrit de quelque 200 députés et l'approbation de tous les groupes parlementaires sans distinction.

Le Premier ministre fait étudier ma demande par ses services et j'espère dans une conclusion favorable quand j'apporterai en avril 1972 à monsieur le ministre de l'Intérieur les 10 000 signatures que je me suis fixé pour appuyer mon opération.

P.C.S.I. :

Cette opération confirme votre spécialisation exclusivement dans le secours routier.

D. B. :

Pas du tout. Mon activité professionnelle se déploie dans une organisation paritaire (patronale et syndicale) où je suis chargé de l'information, de la formation, du recyclage et de l'entraînement des secouristes du travail.

P.C.S.I. :

C'est donc bien le secourisme sous toutes ses formes qui est votre vocation.

D. B. :

Ma vocation, je vous l'ai dit, c'est sauver des vies.

Pour accomplir les gestes qui sauvent...

Séances du S. O. S. Code de la Route à la Maison des Jeunes et de la Culture



Un instantané de la démonstration.

(Ph. N.E.)

De plus en plus d'accidents sur les routes de France : 13.000 tués en 1967 ! Soixante pour cent meurent par asphyxie... Douze mille morts par asphyxie (pendaison, noyade, oxyde de carbone, électrocution, éboulement, etc.); plus les accidents mortels à la maison, au travail et partout ailleurs !

L'accident a pris une place importante dans la vie moderne et si l'on ne fait rien de plus pour s'en préserver, cela prendra l'ampleur d'une catastrophe nationale.

Si l'on pouvait obtenir qu'il y ait une personne sachant donner les premiers soins dans chaque voiture, on retrouverait celle-ci au travail, à la maison. Voir des blessés sans soin ne serait plus alors chose courante.

Il n'existe qu'un moyen : inclure dans l'examen du permis de conduire l'apprentissage des premiers secours dans un organisme de secourisme au choix. Ces premiers soins sont ceux qui ont été démontrés à la M.J.C. de Croix, eudi après midi.

Si dans chaque famille il y avait une personne qui sache faire le bouche à bouche, des milliers de personnes pourraient être sauvées chaque année.

Il faudrait

10.000 signatures

Mais personne ne bouge. A part quelques professeurs ou médecins trop peu nombreux hélas, qui lancent un cri d'alarme contre ce danger national, on assiste à une inconscience permanente et manifeste chez les Français. Tant que l'accident ne touche pas sa propre famille, on n'y fait guère attention.

ceux qui ont conscience de l'importance des secours primaires à apporter aux victimes des accidents de la route : la présence des jeunes qui montrent l'exemple

aux adultes dans ce domaine.

Pour tous renseignements concernant le S.O.S. Code de la route, s'adresser à M. Didier Burggraeve, 251, rue Jules-Guesde, à Roubaix.

Des conférences-démonstrations seront organisées dans toute la région et s'étendront ensuite aux départements voisins afin de faire prendre en considération par le public cet appel national de détresse.

M. Didier Burggraeve, moniteur national de secourisme, a lancé un appel pour réduire le nombre des morts sur les routes, demandant à chaque personne qui comprend l'objectif de son appel (sauver des vies), de signer celui-ci pour le soutenir.

En possession de dix mille signatures, qui représentent fort peu par rapport à notre très forte population, il ira voir le ministre de l'Intérieur pour faire étudier le projet et demander une étude.

Des séances de cinéma suivies de démonstrations pratiques ont eu lieu jeudi après midi, toutes les heures, à la M.J.C. devant un public trop peu nombreux à notre avis. Comment s'expliquer ce désintérêt devant un problème vital ?

Une consolation toutefois pour

M. Didier Burggraeve, moniteur de secourisme, 251, rue Jules-Guesde à Roubaix, nous écrit : « 13.000 morts sur les routes de France chaque année... sans oublier ces milliers d'infirmes à vie... Que de souffrances ! »

« Souvent, sur les lieux d'un accident, les témoins sont impuissants. Ils ne savent que faire en attendant l'arrivée de l'ambulance ou des secours spécialisés. Bien souvent, et plus que l'on ne pense, faute de soins immédiats qui doivent être prodigués dans les toutes premières minutes de l'accident, parfois dans les premières secondes, des victimes meurent sur place alors que certaines auraient pu être sauvées grâce à des soins adéquats et prompts.

« C'est le cas notamment des arrêts respiratoires, des hémorragies, des personnes coincées dans leur voiture, sans connaissance et sérieusement menaçant de

brûler ; c'est le cas aussi et souvent rencontré du syncopé que l'on prend pour un mort... »

M. Burggraeve estime qu'on devrait apprendre au plus grand nombre les gestes essentiels, précis, de sauvetage d'urgence. Mais comment mener une éducation d'une telle ampleur à l'échelon communal ? Elle devrait se faire à l'échelle de la nation entière.

« Pourquoi ne pas inclure dans l'examen du permis de conduire une interrogation et des tests de premiers soins pour les blessés de la route ? Tests simples, ne comportant que les premiers secours à administrer dans les accidents souvent rencontrés et de première importance. » Ceci estime M. Burggraeve pourrait sauver de nombreuses vies humaines. Il aimerait contraindre son opinion avec celle de nos lecteurs qui ont quelque compétence en le domaine. Nous transmettons bien volontiers son appel.

Des questions de secourisme

16 FEV. 1968

dans l'examen

du permis de conduire ?

Un appel pour sauver des vies sur les routes

M. Didier Burggraeve, 251, rue Jules-Guesde, à Roubaix, demande à nos lecteurs de soutenir le projet suivant :

« Toute personne est dans l'obligation de porter secours.

» Celui qui poursuit sa route en ayant aperçu un accident est punissable par la loi. Des abus très flagrants ont été constatés où les gens prenaient littéralement la fuite de peur d'avoir des ennuis ou de voir écarter leurs heures de plaisir au soleil. Il y a eu des morts à cause de cela.

» Souvent des blessés meurent faute de soins immédiats.

» On constate lorsque l'on examine le dossier des accidents de la route, que 60 % des morts sont imputables à l'asphyxie. Un bon nombre d'entre eux pourraient être sauvés si les gestes de la réanimation étaient plus connus.

« Le moyen le plus simple, le plus sûr et le plus logique est d'apprendre à chaque conducteur les premiers secours à donner aux blessés, sans pour cela lui donner la formation du secouriste, mais lui apprendre les techniques qui sont la base de tous les procédés de sauvetage :

— Les méthodes orales de réanimation, l'arrêt des hémorragies, le dégagement des victimes en danger de mort, les positions de sécurité, l'appel des secours et le balisage des routes doivent être connus de tous les conducteurs.

» Les tests de premier secours pourraient être enseignés par des organismes de secourisme.

» Dans le manuel du Code de la route, il serait possible d'ajouter des premiers soins afin de les rappeler à l'esprit. En possession d'une attestation de l'organisme de secourisme, le futur conducteur pourrait alors se présenter valablement devant l'examineur du permis de conduire.

» Quel serait le bénéfice de ces quelques heures de travail supplémentaire ?

— La possibilité de sauver une vie humaine, aussi bien un inconnu que sa femme ou son enfant.

— La possibilité de voir la liste des morts accidentelles diminuée.

— La possibilité d'avoir le réconfort irremplaçable et merveilleux du sauvetage d'un être humain.

» Car une vie vaut plus que tout l'or du monde et surtout une vie vaut bien quatre heures de son

existence à l'apprentissage des gestes qui sauvent.

» Pensez qu'un jour il s'agira peut-être de sauver un membre de votre famille.

» Chacun jugera la valeur de cette idée qui n'est que projet, mais déjà, des personnes qui ne sont pas restées insensibles à cet appel se sont manifestées et ont apposé leur signature sur une circulaire réalisée afin de soutenir ce projet. Pensez en signant à vous-même qui pourriez être la victime d'un accident et sauvé grâce à votre signature.

« Signez pour soutenir ».

A PROPOS DU CODE DE LA ROUTE

D'autre part, M. Didier Burggraeve, après avoir tiré la sonnette d'alarme sur le nombre croissant des accidents de la route, a émis une idée qui devrait être retenue. Il estime, en effet, inconcevable qu'en présence d'une collision et de blessés qui gisent sur la route ou dans les voitures, une quantité énorme de badauds et d'autres automobilistes se précipitent sur les lieux pour commenter les faits. Certains alertent les moyens de secours, c'est certain. Mais les autres restent là sans être capables d'intervenir. Or, dans la plupart des accidents de la route, 60 % des morts sont imputables à l'asphyxie. Un bon nombre d'entre eux pourraient être sauvés si les gestes de réanimation étaient plus connus.

M. Didier Burggraeve suggère donc que, pour le permis de conduire, des tests complémentaires concernant les méthodes de réanimation, l'arrêt des hémorragies, le dégagement des victimes en danger de mort, les positions de sécurité, l'appel des secours soient inclus dans l'examen. Evidemment, cela va provoquer chez les candidats un certain mécontentement. Mais il faut savoir que ces tests de premiers secours seraient enseignés par les organismes de secourisme désignés ou qu'en possession d'une attestation de l'organisme en question, le futur conducteur pourrait alors se présenter valablement devant l'examineur du permis de conduire.

CROIX

M. Burggraeve à la M.J.C. "IL FAUT UNE EPREUVE DE SECOURISME DANS L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE"

En 1967 : 13.000 tués sur les routes de France ; 12.000 morts par asphyxie (pendaison, noyade, oxyde de carbone, électrocution, étouffement) sans compter les accidents mortels à la maison et au travail.

En attendant que les secours arrivent, on voit trop souvent les blessés sans soins le long de la route ou sur tous les lieux de l'accident. Les témoins sont impuissants. Ils ne peuvent rien faire. Ce qui est plus grave, ils prennent parfois des initiatives tout à fait déconseillées pour le blessé.

Mais qu'il y ait un secouriste parmi le groupe de témoins, le blessé, même s'il est atteint gravement, peut attendre en toute quiétude l'arrivée des pompiers et de l'ambulance. Mais il faut un secouriste. Et la plupart des Français ne connaissent pas les notions élémentaires de secourisme. Une lacune qu'il faut combler le plus rapidement possible.

M. Didier Burggraeve, moniteur national de secourisme, a pris l'initiative d'une vaste campagne. Dans les locaux de la M.J.C. de Croix, avec le président M. J. Leconte, le directeur, M. J.-P. Lamy et les adhérents de l'organisme, pendant tout l'après-midi de jeudi des démonstrations de sauvetage et de secourisme.

Un nombreux public de jeunes et d'adultes assista à toutes les démonstrations. Il y avait d'abord la projection d'un film : « Le souffle de la vie » et aussi des démonstrations permanentes et pratiques des méthodes de réanimation. Les moniteurs insistèrent sur la méthode du bouche à bouche qui, bien pratiquée, sauve de nombreuses vies humaines.

Cette journée de démonstration a été très efficace, car les

jeunes savent maintenant ce qu'il convient de faire lorsqu'ils sont en présence d'un blessé. Il leur a fallu seulement quelques heures pour se mettre au courant des éléments rudimentaires de cette discipline morale qu'est le Secourisme.

Une épreuve de secourisme au permis de conduire

M. Didier Burggraeve lance à partir de maintenant l'idée révolutionnaire d'inclure une épreuve de secourisme dans l'examen du permis de conduire.

Les candidats au permis de conduire devraient être capables de donner les premiers secours

et les premiers soins aux blessés. Ainsi, d'après M. Burggraeve, le secouriste pourrait préparer la venue du médecin, des compliers des C.R.S.

Cette idée n'est qu'un projet qui vient d'être lancé, mais M. Burggraeve est persuadé qu'il le mènera à son terme. Il ira voir le ministre de l'Intérieur pour faire étudier le projet et avec en poche les longues pétitions de personnes séduites par cette idée. Quel que soit le résultat à l'assemblée Nationale, il commandera une étude aux services officiels de la statistique.

Cette campagne est vaste et difficile. Puisse-t-elle connaître le succès final. M. Burggraeve songe à sauver des vies humaines ; il mérite d'être entendu.

la plupart des Français méconnaissent les simples notions de secourisme.

C'est pour remédier à cette situation que M. Didier Burggraeve, moniteur national de secourisme a pris l'initiative avec le président M. J. Leconte, le directeur M. J.-P. Lamy, et les jeunes de la M. J. C. de Croix, Pierre Duhamel, Christian Delporte, Joël Dessaint, Patrick Coulet, et Jean-Marié Wreck, d'organiser durant tout l'après-midi de jeudi de 15 à 21 h. des démonstrations de sauvetage et de secourisme.

JOURNÉE DU SAUVETAGE ET DU SECOURISME

A LA M.J.C.

Le 26 septembre sera la journée du sauvetage et du secourisme.

De 15 h. à 21 h. seront organisées, à la M.J.C., des projections de film sur les méthodes de réanimation des discussions et des démonstrations seront animées et présentées par des secouristes diplômés.

A l'issue de ces séances, vous saurez porter les premiers secours et vous connaîtrez les méthodes de réanimation.

... ont appris ... qui sauve

C.S.N.C.R.A.

CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE
DU COMMERCE ET DE LA RÉPARATION
DE L'AUTOMOBILE

Siège Social : 6, Rue L.-de-Vinci - PARIS 16^e

SECTEUR DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

Adresse : 38, Avenue de Verdun

Ville : BLOIS - Département : 41

Tél. 78-29-87 C. C. P. 400-86 Orléans



Réf. à rappeler :

Blois, le 15 Décembre 1970

Monsieur Didier BURGGRAEVE
251, rue Jules - Ouesde
59 - ROUBAIX

Monsieur,

J'ai lu avec intérêt dans l'"AURORE" le but que vous vous êtes assigné : introduire dans l'examen du permis de conduire une épreuve sur la conduite à tenir en présence d'un accident et les premiers secours à donner aux blessés de la route.

Je vous félicite d'avoir entrepris cette campagne et vous souhaite de réussir car les cours de secourisme donnés dans nos établissements, ne seront suivis assidûment par les candidats à l'examen du permis de conduire qu'à si une épreuve sur "les gestes qui sauvent" devient partie intégrante de cet examen.

Avec mes encouragements, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président de la
Branche AUTO-ECOLE,


Roger DAVID

EXPÉDITIONS POLAIRES FRANÇAISES

Missions Paul-Émile VICTOR

47, Avenue du Maréchal-Fayolle

PARIS - XVI^e

Téléphone : 870-17-71

Adr. Télégraph. : EXPOLAIRES-PARIS

SERVICE :

Paris, le 29 Décembre 1971

Bureau :

Notre Réf. :

Votre Réf. :

Objet :

Tous les membres des Expéditions Polaires Françaises,
ceux du présent comme ceux des expéditions passées, ceux
du Groenland comme ceux de Terre Adélie,

se joignent à moi pour soutenir votre projet de
loi concernant "les cinq gestes qui sauvent"

Paul-Émile VICTOR

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE NATIONAL
DE LA PROTECTION CIVILE

Sous-Direction
de l'Administration Générale

PARIS, LE 9 OCT. 1972

Bureau de l'Enseignement
et des Associations

PC/AG/ENS/N° 5403

Cher Ami,

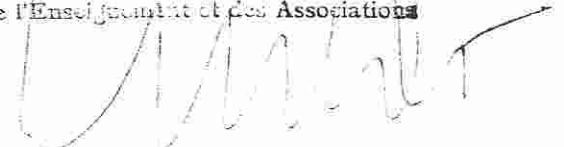
Je viens de recevoir votre lettre du 23 Septembre avec votre plaquette sur les "gestes qui sauvent".

Je souhaite que cette excellente initiative rencontre tout le succès qu'elle mérite.

Avec mon cordial souvenir, veuillez agréer, Cher Ami, l'expression de mes sentiments les meilleurs et très distingués.

Très cordialement,

L'Administrateur Civil
Chef de Bureau
de l'Enseignement et des Associations



Signé : Léon ROBINE.

Monsieur Didier BURGGRAEVE
5, rue Delerue

59 WASQUEHAL

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

LE DIRECTEUR DU SERVICE NATIONAL
DE LA PROTECTION CIVILE

PC/CAB/N° 715

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE

23 OCT 1972

Monsieur,

Je vous remercie bien vivement d'avoir eu l'aimable pensée de me faire parvenir le livret des "5 Gestes qui sauvent", mis au point par vos soins.

Vous savez que vos préoccupations dans ce domaine rejoignent les nôtres.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

LE DIRECTEUR DU SERVICE NATIONAL
DE LA PROTECTION CIVILE



Jean-Pierre FOULQUIE.

Monsieur Didier BURGGRAEVE,
5, rue Delerue
59 - WASQUEHAL.

PREMIER MINISTRE

LE DÉLÉGUÉ
A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CG/al

34, AVENUE MARCEAU
75008 PARIS
TÉL. 225 03-72 A 74
225 51-22 A 24

PARIS, LE 23 janvier 1974

Cher Monsieur,

C'est avec grand intérêt que j'ai pris connaissance de votre lettre du 18 janvier, et du dossier qui y était joint.

Je tiens à nouveau à vous féliciter des initiatives que vous prenez en faveur de l'enseignement du secourisme. La question que je me pose actuellement est la suivante : " Comment est-il possible de passer du stade expérimental à un enseignement touchant, sinon la majorité, du moins une fraction importante des élèves ? ".

Je serais heureux d'avoir votre sentiment sur ce point, afin de pouvoir vous apporter, le cas échéant, mon soutien le plus entier.

Veillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs ./.



Christian GERONDEAU

Monsieur Didier BURGGRAEVE

" 5 gestes qui sauvent "

59290 - WASQUEHAL -

" CEUX QUI NE CROIENT PAS AUX 5 GESTES QUI SAUVENT
SONT CEUX QUI HIER NE CROYAIENT PAS A LA GREFFE HUMAINE "

Un jour de septembre 1967, j'étais en train de prendre conscience d'un des plus grands fléaux de notre époque et de méditer sur la responsabilité des automobilistes qui, impliqués dans un accident ou seulement témoins du "carnage routier" étaient incapables d'assister les blessés et pour beaucoup de prendre les mesures élémentaires appelées "appel et balisage" que chacun devrait connaître.

D'autres, sortis indemmes d'une collision assistaient - comme encore aujourd'hui - à l'agonie des leurs sans pouvoir faire quoi que ce soit d'efficace.

Il y avait 10 Millions de véhicules. Il y en a plus de 16 de nos jours. Et des milliers de morts ! Beaucoup pouvaient être épargnés.

Pour cela, il fallait éduquer cette masse (50 % des morts surviennent avant l'arrivée au Centre Hospitalier) car la perte d'une vie par ignorance n'est pas acceptable ni permise. J'étais alors à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de PARIS.

Ce que vous connaissez sous le titre des "5 Gestes qui Sauvent" prit naissance officiellement le 24 Septembre 1967 date choisie en hommage à ma mère (il s'agit de sa date de naissance). Mon projet était d'instruire les candidats au permis de conduire durant leur période de préparation, à l'auto-école même, aux Gestes qui Sauvent. Nous y arrivons.

Pendant que des voix s'élevaient ici et là pour condamner l'homme et ses idées, c'était pour moi pétitions, députés, sénateurs, ministres, presse, radio, télévision, conférences... Tout y passait, pour faire connaître et défendre ce que, depuis bien longtemps nous aurions dû apprendre à nos enfants à l'école. Nous y arrivons aussi. Car ce qui est bon, loyal, ce qui manque et ce qu'il nous faut finit toujours par arriver.

Et voyez-vous, en fin de compte, ce qui importe, c'est bien que demain, sur la route, les Français puissent se venir en aide mutuellement et Secourir par les "5 Gestes qui Sauvent" les victimes en attendant l'arrivée des secours officiels.

LUNEVILLE

Didier BURGGRAEVE

10 Octobre 1974

PARIS, LE 7

Le Délégué Interministériel à la Sécurité Routière,
Directeur de la Sécurité et de la Circulation Routières

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 3 février 1984 par laquelle vous avez bien voulu appeler à nouveau mon attention sur la formation des usagers de la route en matière de prévention des accidents et de secourisme.

Un minimum de connaissance des gestes de survie est effectivement un atout dans une politique de réduction des conséquences des accidents de la circulation.

C'est pourquoi, il avait été question à une époque de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une "attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie". Toutefois, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis-conducteurs n'est pas apparue opportune au cours d'une formation déjà dense et coûteuse.

Par ailleurs, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs dont le principe a été arrêté au Comité Interministériel de Sécurité Routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. C'est pourquoi, il apparaît très clairement que cet enseignement des gestes élémentaires de survie devrait être dispensé dès l'adolescence, les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel étant tout désignés pour être le lieu de son acquisition.

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Président de l'Association
pour le Développement de la
Prévention et du Secourisme

59390 LYS LEZ LANNOY

./...

A cet égard, il y a lieu de noter que le Ministre de l'Education Nationale a pris récemment un important décret relatif à l'enseignement des règles générales de sécurité couvrant plusieurs domaines dont la sécurité routière et, nécessairement, les gestes de survie. Il reste à approfondir avec ce ministère les conditions de son intervention.

Il est bien entendu que cette approche vise à éviter de résoudre les problèmes en se contentant d'aggraver des réglementations déjà lourdes. Elle exige une mobilisation sociale à laquelle il est tout à fait nécessaire que des associations comme la vôtre participent activement.

Vous m'informez d'ailleurs des nouvelles campagnes d'information que vous envisagez de développer localement auprès des usagers de la route. Ces initiatives retiennent toute mon attention car elles contribuent à améliorer la sécurité routière.

Je ne puis que vous en remercier et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre MAYET.

quand vous devez être
dans 2 heures
à l'autre bout de la France
ou vous n'y allez pas...

...ou vous y allez

c'est tellement plus facile de voyager en France par
AIR INTER

- Reproduction Interdite - Marque et Modèle déposé

ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE

3^e édition
1975

A. G. F. - I. A. R. T.

Société Anonyme au capital de 65.000.000 de francs
entièrement versé

A. G. F. - V I E

Société Anonyme au capital de 80.000.000 de francs
entièrement versé

*A.G.F. - I.A.R.T. et VIE sont des entreprises privées régies
par le décret-loi du 14 juin 1938.*

Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 PARIS

Nées de la fusion en 1969 des compagnies
« ASSURANCES GÉNÉRALES » et
« PHÉNIX », les A.G.F., groupe à voca-
tion internationale, occupent la deuxiè-
me place sur le marché français.

Les ASSURANCES GÉNÉRALES
DE FRANCE sont au service de
la sécurité dans tous les do-
maines.



2^e édition
1972



alerter
baliser
ranimer
compresser
sauvegarder

GESTES QUI SAUVENT

NOTIONS FONDAMENTALES D'ASSISTANCE
DE SECOURS AUX BLESSÉS DE LA ROUTE



alerter
baliser
ranimer
compresser
sauvegarder

GESTES QUI SAUVENT

Votre médecin et votre pharmacien
jouent un rôle irremplaçable
pour préserver votre santé

4^e édition
1982

Voici leurs adresses en cas d'urgence :

Dr

..... Tél. :

Pharmacie :

..... Tél. :

C'est le journal

tonus

*qui a permis la diffusion
de cette brochure.*

NOTIONS FONDAMENTALES D'ASSISTANCE
ET DE SECOURS AUX BLESSÉS DE LA ROUTE

5

alerter
baliser
ranimer
compresser
sauvegarder

**GESTES
QUI SAUVENT**

NOTIONS FONDAMENTALES D'ASSISTANCE
ET DE SECOURS AUX BLESSÉS DE LA ROUTE

5

alerter
baliser
ranimer
compresser
sauvegarder

**GESTES
QUI SAUVENT**

CONTINENT

5^e édition
1984

WASQUEHAL

Boulevard Lille Tourcoing
Autoroute de Gand sortie Marcq en B.
WASQUEHAL - Tél. (20) 72.44.21 NORD

*C'est
CONTINENT WASQUEHAL
qui a permis la diffusion
de cette brochure*